



## Tableau 1 : Nombre de demandes approuvées, nombre de demandeurs uniques et montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), selon la province ou le territoire

Province/territoire	Nombre de demandes	Nombre de demandeurs uniques	Montant total brut (000 \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	37 130	15 890	18 565
Île-du-Prince-Édouard	10 870	5 480	5 435
Nouvelle-Écosse	80 630	34 290	40 315
Nouveau-Brunswick	57 400	23 730	28 700
Québec	535 290	245 200	267 645
Ontario	1 127 670	456 180	563 835
Manitoba	161 330	63 850	80 665
Saskatchewan	124 390	49 410	62 195
Alberta	504 030	208 530	252 015
Colombie-Britannique	336 320	139 730	168 160
Yukon	2 460	1 010	1 230
Territoires du Nord-Ouest	5 590	2 010	2 795
Nunavut	6 160	2 150	3 080
Extérieur du Canada	1 250	630	625
Non précisé	510	230	255
Total	2 991 030	1 248 300	1 495 515

## Notes:

- 1. Les données datent du 10 juillet 2022 et elles peuvent être modifiées au fur et à mesure que les demandes sont examinées et rajustées.
- 2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE).
- 3. Un demandeur unique est une personne. Chaque demandeur unique pouvait faire une demande pour plus d'une période d'admissibilité, jusqu'à un maximum de 6 périodes pour la PCMRE.
- 4. Les données sont fondées sur les demandes de PCMRE présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
- 5. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent avoir résidé et été présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils ont fait une
- 6. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
- 7. Le montant brut est le montant total avant les retenues d'impôt. L'ARC a prélevé un impôt à la source de 10 % sur chaque paiement de PCMRE émis.
- 8. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
- 9. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.
- 10. Les bénéficiaires ont pu se déplacer d'un programme de prestations de la relance économique à l'autre au fil du temps. Alternativement, un bénéficiaire pourrait avoir quitté le programme d'Assurance Emploi et passer à l'un des programmes de prestations canadiennes de la relance économique administrés par l'ARC. Quel que soit le programme auquel un bénéficiaire a postulé, il ne pouvait recevoir qu'un seul type de prestations



Tableau 1 : Nombre de demandes approuvées, nombre de demandeurs uniques et montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), selon la province ou le territoire

d'assurance-emploi ou de la relance économique pour une période donnée. Ainsi, additionner le nombre total de bénéficiaires uniques à travers tous les programmes pourra entraîner une surestimation.